

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
29 septembre 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, M. JOLY, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme FOURNIER à Mme MARGUERITAT, M. GATTEFIN à M. JOLY, M. BLIAUT à M. SALAK, Mme BROSSIER à M. MEUNIER et Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

108/2023 – ATTRIBUTION NOMINATIVE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

7.5.2 Subvention – Attribution

M. JOLY présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1111-1, L 1111-2 (1er alinéa), L 1611-4 et L 2121-29 (1er alinéa),

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la demande de subvention, en date du 19 juin 2023, de l'Entente Mehunoise des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,

Vu la demande de subvention, en date du 2 août 2023, de l'Association de Gestion et de Soutien du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Cher,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Ressources Humaines, Vie Associative et Sportive » en date du 26 septembre 2023 sur l'attribution de subventions au titre de l'année 2023,

Le Conseil municipal délibère sur la proposition et à l'unanimité :

- Attribue une subvention au titre de l'année 2023 après examen de leurs dossiers, à :

ASSOCIATIONS	Proposition Subvention 2023	Proposition Subvention exceptionnelle 2023	Proposition Subvention globale 2023
L'Entente Mehunoise des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	250,00 €	0,00 €	250,00 €
L'Association de Gestion et de Soutien du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Cher	100,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL	350,00 €	0,00 €	350,00 €

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- Autorise Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ou acte se rapportant à cette délibération.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 17 / Octobre / 2023